

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2322

16 octobre 2007

SOMMAIRE

Antico S.A111453	LIC II Luxembourg
Aqua-Pêche Sàrl111438	Luxref S.A111421
Atlantic Industries (Luxembourg) S.àr.l.	Marathon Hotel Invest S.A111456
111455	Mondial Investments S.A111453
AXA Assurances Vie Luxembourg 111436	OCM Luxembourg POF IV S.à r.l111429
Aztec S.A	Repede Holding S.A111415
Bamford Investments S.à r.l111448	Rolaco Hotels S.A111455
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2 S.à.r.l	Sacma International Group S.A 111443 SCK Building S.à r.l
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l	Selinca S.A
Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l	Severn Trent European Finance Limited
Bregal Co-Invest S.à r.l	Severn Trent Luxembourg Finance S.A.
Bronwyn Properties S.à r.l111447	Société Européenne de Banque111444
Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A.	Springer Science + Business Media S.A 111440
	Teekay Luxembourg S.à r.l111427
Capitalfin S.A	Teurolux S.A111452
Clia Soparfi SA	Tigua S.A111427
Cocteau	Transports Wolff Daniel S.à r.l 111435
Collis S. à r.l	Transports Wolff Mathias s.à.r.l 111442
Corydon Sàrl	Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l 111443
Dalton Investment Holding S.A111413	Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding
Decal International Holding S.A111429	S.à.r.l
Decal International Holding S.A111436	Truss Limited Partner S.à r.l
E Investment S.A	Turret Lux Participation S.à r.l111410
EPI Temple S.à.r.l	URB Real Estate Opportunities S.A 111441
Estates S.A	Utu Luxembourg 1 S.à r.l
Europe Avenue Lux II S.à r.l111428	Verdandi Holding S.à r.l
Europe Avenue Lux I S.à r.l	Vitpro S.à r.l
ILP III S.C.A., SICAR111410	
Leading Jewels S.A	



Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.550.300,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 111.373.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007111151/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck. R.C.S. Luxembourg B 111.372.

EXTRAIT

En date du 10 août 2007, le conseil d'administration a décidé de transférer son siège social du 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, avec effet au 13 août 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2007.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2007111152/7801/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06476. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

ILP III S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.503.

In the year two thousand seven, on the sixth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Romain Thillens, licencié en sciences économiques, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, acting in his capacity as a special proxy holder of the Manager of the «société en commandite par actions», «ILP III S.C.A., SICAR», which was incorporated by a deed of the undersigned notary of 13 April 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 127503 and having its registered office at 30, rue Marie Adelaïde, L-2128 Luxembourg, (the «Company»),

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the Company's Manager on 31st May 2007, a certified copy of these resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain annexed to the present deed which they shall be formalised.

The appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:



- I.- The subscribed share capital of the Company is presently set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one (1) Management Share and three thousand ninety-nine (3,099) Class C Shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) per share fully paid up.
- II.- Pursuant to Article 8 of the Company's Articles of Incorporation, the Company's authorised capital is set at one hundred fifty million euro (EUR 150,000,000.-).
- III.- Pursuant to the Company's Articles of Incorporation, the Company's Manager has been authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised capital and to amend Article 8 of the Articles of Incorporation so as to reflect the increase of capital.
- IV.- The Company's Manager, in its resolutions adopted on 31st May 2007, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to the Articles of Incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to an amount of three hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 381,000.-) by the creation and the issuing of thirty-five thousand (35,000) new Limited Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share represented by thirty-one thousand nine hundred and sixty-six point six thousand six hundred and sixty-seven (31,966.6667) new Class A Shares and three thousand thirty-three point three thousand three hundred and thirty-three (3,033.3333) new Class B Shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) per share, having the same rights attached as the existing Shares.
- V.- The Company's Manager further resolved to waive to the extent necessary the preferential subscriptions rights reserved to the existing Shareholders and to accept the subscriptions on 31st May 2007 of thirty-one thousand nine hundred and sixty-six point six thousand six hundred and sixty-seven (31,966.6667) new Class A Shares and three thousand thirty-three point three thousand three hundred and thirty-three (3,033.3333) new Class B Shares.

VI.- All these new Shares have been entirely subscribed and entirely paid in cash as follows:

Subscribers	Number of	Payment
	new Shares	(EUR)
	Subscribed	
A Limited Shareholders	Class A	Class A
	Shares	Shares
ALETTI MERCHANT SpA	10,500	105,000
SOCIETÀ CATTOLICA DI ASSICURAZIONE Scarl	4,666.6667	46,666.67
GREGORY VENTURE LTD INC	2,100	21,000
PAMPHILI CONSULTADORIA E SERVICOS Lda	700	7,000
FINOGEST FINANCE S.A	4,666.6667	46,666.67
ORLYAN S.A	9,333.3333	93,333.33
Total A Shares	31,966.6667	319,666.67
B Limited Shareholder	Class B	Class B
	Shares	Shares
DANIO INVEST S.A.	3,033.3333	30,333.33
Total B Shares	3,033.3333	30,333.33

Proof of the payment, making a total amount of three hundred and fifty thousand euro (EUR 350,000.-) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

- VII.- As a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, Article 8 b of the Articles of Incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:
- « **Art. 8 (b).** The issued share capital of the Company is set at divided three hundred and eighty-one thousand Euro (EUR 381,000.-) into:
 - one (1) Management Share,
- thirty-one thousand nine hundred and sixty-six point six thousand six hundred and sixty-seven (31,966.6667) Class A Shares
 - three thousand thirty-three point three thousand three hundred and thirty-three (3,033.3333) Class B Shares and
 - three thousand ninety nine (3,099) Class C Shares.»

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Gérant Commandité de la société en commandite par actions ILP III S.C.A., SICAR, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 avril 2007, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 127503 et ayant son siège social au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg (la Société),

en vertu des pouvoirs lui conférés par les résolutions de l'Associé Gérant Commandité, prises en date du 31 mai 2007 dont la copie certifiée de ces résolutions, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

- I.- Le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en une (1) Action de Commandité et trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe C, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
- II.- En vertu de l'Article 8 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-).
- III.- En vertu des statuts de la Société, l'Associé Gérant Commandité de la Société a été autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé et à modifier l'Article 8 des Statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.
- IV.- L'Associé Gérant Commandité de la Société, dans ses résolutions du 31 mai 2007, et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu des Statuts, a décidé une augmentation du capital souscrit à concurrence de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trois cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 381.000,-) par la création et l'émission de trente cinq mille (35.000) nouvelles actions ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action, représentées par trente et un mille neuf cent soixante-six virgule six mille six cent soixante-sept (31.966,6667) nouvelles actions de Classe A et trois mille trente-trois virgule trois mille trois cent trente-trois (3.033,3333) nouvelles actions de Classe B, ayant une valeur de dix euros (EUR 10,-) par action et ayant les mêmes droits que les Actions existantes.
- V.- L'Associé Gérant Commandité de la Société a également décidé de supprimer le droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire existant dans la mesure du nécessaire et a admis les souscriptions le 31 Mai 2007 de trente et un mille neuf cent soixante-six virgule six mille six cent soixante-sept (31.966,6667) nouvelles actions de Classe A et trois mille trente-trois virgule trois mille trois cent trente-trois (3.033,3333) nouvelles actions de Classe B.
- VI.- Toutes ces nouvelles Actions Ordinaires ont été entièrement souscrites et entièrement payées en numéraire comme suit:

Souscripteurs	Nombre	Libération
	d'actions	(EUR)
	nouvelles	
	souscrites	
Associés Commanditaires A	Actions de	Actions de
	Classe A	Classe A
ALETTI MERCHANT SpA	10.500	105.000,-
SOCIETÀ CATTOLICA DI ASSICURAZIONE Scarl	4.666,6667	46.666,67
GREGORY VENTURE LTD Inc	2.100	21.000,-
PAMPHILI CONSULTADORIA E SERVICOS Lda	700	7.000,-
FINOGEST FINANCE S.A	4.666,6667	46.666,67
ORLYAN S.A.	9.333,3333	93.333,33
Total Actions de Classe A	31.966,6667	319.666,67
Associé Commanditaire B	Actions de	Actions de
	Classe B	Classe B
DANIO INVEST S.A.	3.033,3333	30.333,33



La preuve du paiement dont le montant total est de trois cent cinquante mille euros (EUR 350.000,-) a été apportée au notaire instrumentant qui reconnaît ce montant expressément.

VIII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, l'Article 8 (b) des Statuts de la Société est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

- « **Art. 8 (b).** Le capital social souscrit de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt-un mille euros (EUR 381.000,-) représenté par:
 - une (1) Action de Commandité,
 - trente et un mille neuf cent soixante-six virgule six mille six cent soixante-sept (31.966,6667) actions de Classe A,
 - trois mille trente-trois virgule trois mille trois cent trente-trois (3.033,3333) actions de Classe B et
 - trois mille quatre-vingt dix-neuf (3.099) Actions de Classe C.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Thillens, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007. Relation: EAC/2007/6272. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111435/239/157.

(070127665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Dalton Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen. R.C.S. Luxembourg B 98.157.

L'an deux mille sept, le huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DALTON INVESTMENT HOLDING S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié du 30 décembre 2003, sa publication ayant été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 148 du 5 février 2004.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 98.157.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Yijie Wu, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Irina Kosmatcheva, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:



Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de cent trente mille euros (130.000,- EUR) qui sera représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, par la création et l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.
- 2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire des neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, par l'actionnaire Monsieur Ali Ben Braiek, directeur de société, demeurant à rue Haffouz, 3 ème étage, Esc. A4, 3000 Sfax (Tunisie), l'autre actionnaire existant ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à son droit de souscription préférentiel lors de la souscription des actions nouvelles.
 - 3.- Modification de l'article trois (3) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.
 - 4.- Modification de l'article six (6) des statuts par la suppression pure et simple de son avant dernier alinéa.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille et cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à un montant de cent trente mille euros (130.000,- EUR) qui sera représenté par treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) par action, par la création et l'émission de neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque nouvelle action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital qu'un des actionnaires existants a dans la mesure nécessaire renoncé à son droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, l'autre actionnaire existant de la Société:

Monsieur Ali Ben Braiek, directeur de société, demeurant à rue Haffouz, 3 ème étage, Esc. A4, 3000 Sfax (Tunisie).

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes:

Madame Eveline Karls-Micarelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur susnommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Sfax (Tunisie), le 4 mai 2007,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Ali Ben Braiek, prénommé, aux neuf mille neuf cents (9.900) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Le souscripteur susmentionné, par sa représentante susnommée, déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de quatre-vingt-dix-neuf mille euros (99.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article trois (3) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet article trois (3) des statuts de la Société, la teneur suivante:



« **Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à cent trente mille euros (130.000,- EUR) divisé en treize mille (13.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article six (6) des statuts de la Société par la suppression pure et simple de son avant dernier alinéa ayant la teneur suivante:

«La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: E. Karls-Micarelli, Y. Wu, I. Kosmatcheva, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2007, Relation: EAC/2007/6483. — Reçu 990 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007.

Référence de publication: 2007111437/239/105.

(070127668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Repede Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 85.790.

Le bilan au 30 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111429/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09829. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Estates S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 106.770.

L'an deux mille sept, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESTATES S.A., avec siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 106.770 constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 25 février 2005 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 718 du 20 juillet 2005.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 24 janvier 2007 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 682 du 23 avril 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

qui désigne comme secrétaire Madame Alexia Uhl, juriste, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Laurent Weis, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Modification du deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 5. 2 ème alinéa. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»
- 2. Changement de l'exercice social du trente et un mars au trente et un décembre et pour la première fois en 2007.
- 3. Modification du premier alinéa de l'article 25 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « Art. 25. 1 er alinéa. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»
- 4. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de septembre au dernier vendredi du mois de juin et pour la première fois en 2008.
 - 5. Modification du 1 ^{er} alinéa de l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 16. 1** er alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 5. §2. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre et pour la première fois en 2007, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 25 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 25. §1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année».

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale annuelle du dernier vendredi du mois de septembre au dernier vendredi du mois de juin, et pour la première fois en 2008, et de modifier par conséquent le premier alinéa de l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 16. §1 . L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 11.00 heures».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Lentz, A. Uhl, L. Weis, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2007, LAC/2007/21205. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé):

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 septembre 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007111425/202/70.

(070127686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



SCK Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 123.986.

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Celal Karabay, ingénieur et gérant de société, né à Elbistan (Turquie), le 2 août 1978, demeurant à 873, rue du Bois le Prêtre, F-54700 Pont à Mousson.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société SCK BUILDING S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 94, Grand Rue, L-9051 Ettelbruck,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 541 du 5 avril 2007,

et inscrite au Registre de Commerce et des Société de et à Luxembourg, section B sous le numéro 123.986,

a requis le notaire instrumentant d'acter, en sa capacité d'associé unique de la Société, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville d'Ettelbruck à Howald, commune de Hesperange et de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société, lequel article aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Le siège social est établi à Howald, commune de Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au 4, rue des Joncs, bâtiment 1 ^{er} , L-1818 Howald. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Howald, au nouveau siège de la Société, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, lequel comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Karabay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juin 2007, Relation: EAC/2007/6824. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

J.-J. Wagner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2007.

Référence de publication: 2007111422/239/36. (070127700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

In the year two thousand and seven, on the seventh day of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of the shareholders of E INVESTMENT S.A., a «société anonyme», which was incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 19 June 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1584 on 21 August 2006, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 117.256, and having its registered office at 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (hereafter referred to as the «Company»).

The extraordinary general meeting is declared opened by Mr Christophe Cahuzac, employee, with professional address in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Pascale Stammet, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Jean-Louis Camuzat, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:



I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To increase the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred nine thousand euro (1,309,000.- EUR) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of one million three hundred forty thousand euro (1,340,000.- EUR).
- 2. To issue hundred thirty thousand nine hundred (130,900) new shares so as to raise the present number of shares from three thousand one hundred (3,100) shares, each with a nominal value of ten euro (10.- EUR), to one hundred thirty-four thousand (134,000) shares, each with a nominal value of ten euro (10.- EUR), those shares to have the same rights and privileges as the existing shares.
- 3. To accept the subscription of hundred thirty thousand nine hundred (130,900) new shares by AXA SECONDARY FUND IV L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, registered under number LP 823, acting through its General Partner, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, prenamed, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed party, in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.
- 4. To amend article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) of the Agenda.
 - 5. Miscellaneous.
- II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all three thousand one hundred (3,100) ordinary and representing the total subscribed capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million three hundred nine thousand euro (1,309,000.- EUR) so as to raise it from its current amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) to an amount of one million three hundred forty thousand euro (1,340,000.- EUR).

Second resolution

The Meeting resolved to issue hundred thirty thousand nine hundred (130,900) new shares, with a par value of ten euro (10.- EUR) each, so as to raise the present number of shares from three thousand one hundred (3,100) shares, each with a nominal value of ten euro (10.- EUR), to one hundred thirty-four thousand (134,000) shares, each with a nominal value of ten euro (10.- EUR), these new issued shares to have the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment - Allotment

There now appeared:

Mr Christophe Cahuzac, employee, with professional address in Luxembourg, in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of AXA SECONDARY FUND IV L.P., prenamed, by virtue of a proxy given on and which proxy will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

The attorney-in-fact declared to subscribe in the name and on behalf of said appearing party to the newly issued shares of the Company. Said subscriber declared through its duly appointed attorney-in-fact to make payment in full for all such new shares by a contribution in cash.

Proof of such payment by the aforesaid subscriber to the Company has been given to the undersigned Notary who expressly states this.

Third resolution

The Meeting resolved to accept the subscription of hundred thirty thousand nine hundred (130,900) new shares by AXA SECONDARY FUND IV L.P. prenamed, to accept payment in full of each of these shares by a contribution in cash, to allocate the newly issued shares to the prenamed subscriber in consideration for such cash contribution and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

Fourth resolution

As a result of the above mentioned capital increase, the Meeting resolved to replace the current Art. 5. First Paragraph of the Company's Articles of Incorporation by the following new first paragraph:



« Art. 5. First paragraph. The issued capital of the Company is set at one million three hundred forty thousand euro (1,340,000.- EUR) divided into one hundred thirty-four thousand (134,000) shares. Each issued share has a nominal value of ten euro (10.- EUR) and is fully paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this present deed are estimated at approximately fifteen thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de E INVESTMENT S.A., une société anonyme, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 19 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1584 du 21 août 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 117.256, et ayant son siège social au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, (ciaprès la «Société»).

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Christophe Cahuzac, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Pascale Stammet, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent neuf mille euros (1.309.000,- EUR) afin de le porter de son montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant d'un million trois cent quarante mille euros (1.340.000,- EUR).
- 2.- Emission de cent trente mille neuf cents (130.900) nouvelles actions de manière à ce que le nombre d'actions soit porté de son montant actuel de trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune à cent trente-quatre mille (134.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ces actions devant avoir les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.
- 3.- Acceptation de la souscription de cent trente mille neuf cents (130.900) nouvelles actions par AXA SECONDARY FUND IV, L.P., un limited partnership régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE4 8PX, inscrite au Registre de Commerce sous le n OLP 823, agissant par son gérant, AXA PRIVATE EQUITY SECONDARIES LIMITED, prénommée d'accepter un paiement entier de chacune de ces actions par souscription en espèce, d'allouer les actions nouvellement émises à l'émetteur en considération d'une telle souscription et de constater la réalisation de l'augmentation du capital.
- 4.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions à adopter sous les points 1) et 3) de l'ordre du jour.
 - 5.- Divers
- II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de cette liste de présence que toutes les trois mille cent (3.100) actions ordinaires représentant l'entièreté du capital social émis de la Société d'un montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée générale. L'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son



ordre du jour connu de tous les actionnaires présents ou représentés, tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à la présente assemblée générale.

Après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président, l'assemblée a ensuite adopté par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société à concurrence d'un montant d'un million trois cent neuf mille euros (1.309.000,- EUR) de manière à ce que le capital social soit porté de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à un montant d'un million trois cent quarante mille euros (1.340.000,-).

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'émettre cent trente mille neuf cents (130.900) nouvelles actions, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) de manière à ce que le nombre d'actions soit porté de son montant actuel de trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, à cent trente-quatre mille (134.000) actions, chacune avec une valeur nominale de dix euros (10,- EUR), ces actions devant avoir les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Souscription - Libération - Attribution

Est intervenu ensuite:

Monsieur Christophe Cahuzac, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de AXA SECONDARY FUND IV LP, prénommée, en vertu d'une procuration, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumises avec celuici aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société susmentionnée aux actions nouvellement émises par la Société.

Le souscripteur agissant par le biais de son mandataire a déclaré libérer intégralement toutes les actions souscrites par lui par un apport en numéraire.

La preuve de ce paiement par le souscripteur a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

Troisième résolution

Sur ce l'Assemblée a décidé d'accepter la souscription de cent trente mille neuf cents (130.900) nouvelles actions par AXA SECONDARY FUND IV L.P., prénommée et d'accepter le paiement intégrale en numéraire par le souscripteur susnommé et a décidé d'attribuer les nouvelles actions émises par la Société audit souscripteur comme indiqué ci-avant comme actions entièrement libérées par apport en numéraire et de reconnaître l'efficacité de l'augmentation du capital.

Quatrième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus de la manière suivante:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à un montant un million trois cent quarante mille euros (1.340.000,- EUR), représenté par cent trente-quatre mille (134.000) actions. Chacune action émise a une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Cahuzac, P. Stammet, J. L. Camuzat, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007. Relation: EAC/2007/6318. — Reçu 13.090 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111439/239/180.

(070127672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



Luxref S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.078.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111430/4642/12.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09830. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Capitalfin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 72.962.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

se réunit l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CAPITALFIN S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, constituée suivant acte notarié du 10 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 28 janvier 2000, acte modifié par acte notarié en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1276 du 3 septembre 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Ravelli, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Sophie Caudron, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les six cents (600) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:
 - 1. Dissolution et liquidation de la société
 - 2. Nomination d'un liquidateur
 - 3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, en tant que liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 à 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

En outre, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Morales, M. Ravelli, S. Caudron, J.-J. Wagner.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2007, Relation: EAC/2007/9331. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111423/239/48.

(070127679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.422.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 127.987.

In the year two thousand seven, on the thirtieth day of July, at 11.45 a.m.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appears:

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 967482 («HSBC Nominee Account no. 967482»),

represented by Mr Graham Hislop, Finance Director, residing in London, by virtue of proxies given on 26 July 2007.

The above mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed, published in the Mémorial C of July 4, 2007, no. 1360, and registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 127.987, the corporate capital of which is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-). The articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary, dated 24 May 2007, not yet published in the Mémorial C (the «Company»).

The appearing party recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To increase the corporate capital by an amount of thirteen million four hundred ten thousand three hundred euros (EUR 13,410,300.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirteen million four hundred twenty-two thousand eight hundred euros (EUR 13,422,800.-).
- 2 To issue five hundred thirty-six thousand four hundred twelve (536,412) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3 To accept the subscription of the five hundred thirty-six thousand four hundred twelve (536,412) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, with payment of an aggregate share premium of eighteen euros and seventy-nine cents (EUR 18.79), by the sole shareholder of the Company, HSBC Nominee Account no. 967482, by HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED a company governed by the laws of the United Kingdom, having its registered office at 8 Canada Square, London E14 5HQ, United Kingdom, acting for the benefit of account 914969 («HSBC Nominee Account no. 914969»), and by UNIVERSE ApS, a company governed by the laws of Denmark, with registered offices at c/o PLESNER SVANE GRONBORG, Hans Hedegaard, Amerika Plads 37, DK-2100 Copenhagen, Denmark (UNIVERSE ApS), and to accept payment in full for such shares by a contribution in kind to the Company consisting of all the shares held by HSBC Nominee Account no. 967482, by HSBC Nominee Account no. 914969 and by UNIVERSE ApS in UNICORN ApS, a company governed by the laws of Denmark, whose registered office is at c/o PLESNER, Amerika Plads 37, 2100 Kobenhavn Ø (UNICORN ApS), having an aggregate value of thirteen million four hundred ten thousand three hundred eighteen euros and seventy nine cents (EUR 13,410,318.79).

4 To amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase.

The appearing party requests the undersigned Notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of thirteen million four hundred ten thousand three hundred euros (EUR 13,410,300.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to thirteen million four hundred twenty-two thousand eight hundred euros (EUR 13,422,800.-).



Second resolution

The sole shareholder resolves to issue five hundred thirty six thousand four hundred twelve (536,412) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to be fully paid up, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.

Third resolution

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Graham Hislop, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of HSBC Nominee Account no. 967482, of HSBC Nominee Account no. 914969 and of UNIVERSE ApS, by virtue of three proxies given on 30 July 2007.

The above mentioned proxies, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declares to subscribe (i) in the name and on behalf of HSBC Nominee Account no. 967482 to four hundred forty two thousand three hundred four (442,304) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, (ii) in the name and on behalf of HSBC Nominee Account no. 914969 to twenty nine thousand six hundred seventy-nine (29,679) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and (iii) in the name and on behalf of UNIVERSE ApS to sixty-four thousand four hundred twenty-nine (64,429) new shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, and to make payment in full of the nominal value of each of such new shares together with an aggregate share premium of eighteen euros and seventy-nine cents (EUR 18.79), by a contribution in kind consisting of all the shares of UNICORN ApS, having an aggregate value of thirteen million four hundred ten thousand three hundred eighteen euros and seventy nine cents (EUR 13,410,318.79) (the «Contribution»).

The subscribers, acting through their attorney-in-fact, state (i) that the Contribution is made on the basis of a contribution agreement dated 30 July 2007 whereby HSBC Nominee Account no. 967482, HSBC Nominee Account no. 914969 and UNIVERSE ApS agreed to contribute their shares in UNICORN ApS to the Company, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of all their shares in UNICORN ApS to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of these shares to the Company.

The value of the Contribution is described in a valuation report on a contribution in kind established by the Board of Managers of the Company, which shall remain annexed to the present deed.

Thereupon the sole shareholder resolves to accept the said subscription and payment in kind and to allot four hundred forty-two thousand three hundred four (442,304) new shares to HSBC Nominee Account no. 967482, twenty-nine thousand six hundred seventy-nine (29,679) new shares to HSBC Nominee Account no. 914969 sixty-four thousand four hundred twenty-nine (64,429) new shares to UNIVERSE ApS as fully paid shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend Article 5 first paragraph of the articles of incorporation of the Company, which shall have the following wording:

« **Art. 5. Corporate Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirteen million four hundred twenty-two thousand eight hundred euros (EUR 13,422,800.-) divided into five hundred thirty-six thousand nine hundred twelve (536,912) shares, with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.»

Declaration for tax purposes

Insofar as the Contribution consists of shares issued by UNICORN ApS, a company having its registered office in the European Union and results in the Company holding 100% of the share capital of UNICORN ApS, the Company refers to article 4-2 of the law of 29 December 1971, which provides for capital duty exemption with respect to the contribution of these shares in UNICORN ApS valued at an aggregate amount of thirteen million four hundred ten thousand three hundred eighteen euros and seventy-nine cents (EUR 13,410,318.79).

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at five thousand five hundred euro.

There being no other points on the agenda, the chairman closed the meeting at 11.55 a.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet, à 11.45 heures.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HSBC GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 8 Canada Square, London E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 967482 («Compte Agréé HSBC no. 967482»),

représenté par Monsieur Graham Hislop, Finance Director, résidant à Londres, en vertu de procurations données le 26 juillet 2007.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées par la personne présente et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie présente est le seul actionnaire de UTU LUXEMBOURG 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise au droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée par acte notarié du 19 avril 2007, publié au Mémorial C du 4 juillet 2007, n° 1360, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.987, et ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un acte du notaire soussigné, daté du 24 mai 2007, pas encore publié au Mémorial C (la «Société»).

La partie présente reconnaît être pleinement informée des résolutions à adopter sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Augmentation du capital social d'un montant de treize millions quatre cent dix mille trois cents euros (EUR 13.410.300,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize millions quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 13.422.800,-).
- 2 Emission de cinq cent trente-six mille quatre cent douze (536.412) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingtcinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3 Acceptation de la souscription de cinq cent trente-six mille quatre cent douze (536.412) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, avec une prime d'émission de dix-huit euros et soixante-dix neuf cents (EUR 18,79), par le seul actionnaire de la Société, Compte Agréé HSBC no. 967482 HSBC, par GLOBAL CUSTODY NOMINEE (UK) LIMITED, une société régie par le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social au 8 Canada Square, London E14 5HQ, Royaume-Uni, agissant pour le bénéfice du compte 914969 («Compte Agréé HSBC no. 914969»), et par UNIVERSE ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à c/o PLESNER SVANE GRON-BORG, Hans Hedegaard, Amerika Plads 37, DK-2100 Copenhagen, Denmark (UNIVERSE ApS), et acceptation du paiement en totalité pour ces actions par un apport en nature à la Société portent sur la totalité des actions détenues par le Compte Agréé HSBC no. 967482, par le Compte Agréé HSBC no. 914969 et par UNIVERSE ApS dans UNICORN ApS, une société régie par le droit du Danemark, ayant son siège social à c/o PLESNER, Amerika Plads 37, 2100 Kobenhavn (UNICORN ApS), ayant une valeur totale de treize millions quatre cent dix mille trois cent dix huit euros et soixante dix neuf cents (EUR 13.410.318,79).
 - 4 Modification de l'article 5 des statuts, de manière à refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

Le mandataire de la comparante demande au notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de treize millions quatre cent dix mille trois cents euros (EUR 13.410.300,-) de manière à porter le capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de treize millions quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 13.422.800,-).

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'émettre cinq cent trente-six mille quatre cent douze (536,412) nouvelles actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées, ces actions ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit à dividende à partir de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décidant de l'augmentation de capital proposée.

Troisième résolution

Souscription et paiement

Est alors intervenu Monsieur Graham Hislop, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Compte Agréé HSBC no. 967482, du Compte Agréé HSBC no. 914969 et de UNIVERSE ApS, en vertu des trois procurations données à lui le 30 juillet 2007.

Les procurations mentionnées ci-dessus, signées par la personne présente et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.



Le comparant déclare souscrire (i) au nom et pour le compte du Compte Agréé HSBC no. 967482 à quatre cent quarante-deux mille trois cent quatre (442.304) nouvelles actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (ii) au nom et pour le compte du Compte Agréé HSBC no. 914969 à vingt-neuf mille six cent soixante-dix-neuf (29.679) nouvelles actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et (iii) au nom et pour le compte de UNIVERSE ApS à soixante-quatre mille quatre cent vingt neuf (64.429) nouvelles actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement ces nouvelles actions avec une prime d'émission d'un montant total de dix-huit euros et soixante-dix-neuf cents (18.79), par un apport en nature portant sur la totalité des actions d'UNICORN ApS, ayant une valeur totale de treize millions quatre cent dix mille trois cent dix-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 13.410.318,79) («l'Apport»).

Les souscripteurs, agissant par le biais de leur mandataire, déclarent (i) que l'Apport est fait sur la base d'un contrat d'apport daté du 30 juillet 2007 dans lequel le Compte Agréé HSBC no. 967482, le Compte Agréé HSBC no. 914969 et UNIVERSE ApS ont conclu d'apporter leurs actions dans UNICORN ApS à la Société, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et (iii) que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société

La valeur de l'Apport est décrite dans un rapport d'évaluation de l'apport en nature établi par le Conseil de Gérance de la Société, lequel restera annexé au présent acte.

L'actionnaire unique décide d'accepter la souscription et le paiement en nature et d'allouer quatre cent quarante-deux mille trois cent quatre (442.304) nouvelles actions au Compte Agréé HSBC no. 967482, vingt neuf mille six cent soixante dix-neuf (29.679) nouvelles actions au Compte Agréé HSBC no. 914969 et soixante quatre mille quatre cent vingt neuf (64.429) nouvelles actions à UNIVERSE ApS comme actions entièrement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5 premier alinéa des statuts de la Société, de la manière qui suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à treize millions quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 13.422.800,-) divisé en cinq cent trente-six mille neuf cent douze (536.912) actions, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.»

Déclaration pour objet fiscal

Dans la mesure où l'Apport porte sur des actions émises par UNICORN ApS, une société ayant son siège social dans l'Union Européenne et que suite à cet Apport la Société détient 100% du capital social de UNICORN ApS, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport sur l'apport de ces actions de UNICORN ApS dont la valeur est évaluée à un montant de treize millions quatre cent dix mille trois cent dix-huit euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 13.410.318,79).

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à cinq mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président clôture la séance à 11.55 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Hislop, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1 er août 2007. Relation: EAC/2007/9261. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 août 2007.

Référence de publication: 2007111441/239/210.

(070127677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 2 S.à.r.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.191.

Par résolution signée en date du 24 août 2007, l'associé unique a nommé Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 septembre 2007.

Dès lors, le conseil de gérance, se compose ainsi pour la période du 24 août 2007 au 7 septembre 2007:

Gérants A:

Douglas Forbes Irvine

John Alastair Irvine

Gérants B:

Bruno Bagnouls

Peggy Murphy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111481/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Vitpro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 124.610.

Im Jahre zweitausendsieben, den siebenundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Fernand Unsen, Notar mit dem Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

Herr Rüdiger Schockenbäumer, Arbeiter, geboren am 27. August 1963 in Neustrelitz (Deutschland), wohnhaft in D-54329 Konz (Deutschland), 3, Saarweg,

handelnd als einziger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung VITPRO S.à r.l mit Sitz in L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais, gegründet zufolge Urkunde des amtierenden Notars vom 6. Februar 2007, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 970 vom 24. Mai 2007, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung erschienen.

Welcher Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als einziger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft mit beschränkter Haftung, den amtierenden Notar ersucht seinen nach gleichlautender Tagesordnung genommenen Beschluss zu beurkunden.

Einziger Beschluss

Der Gesellschafter beschliest den Sitz der Gesellschaft von L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais nach L-1611 Luxemburg, 65, avenue de la Gare zu verlegen und demgemäss den ersten Satz von Artikel 4 der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

« Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.»

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Schockenbäumer, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 28 août 2007, Relation: DIE/2007/4674. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Tholl.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Verlangen, auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Diekirch, den 18. September 2007.

Référence de publication: 2007111447/234/32.

(070127384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Teekay Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.277.

La dénomination du gérant TEEKAY SHIPPING CORPORATION a changé et devient:

TEEKAY CORPORATION

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

F. Unsen.

Référence de publication: 2007111484/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04514. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.753.

Par résolution signée en date du 24 août 2007, l'associé unique a nommé Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 septembre 2007.

Dès lors, le conseil de gérance, se compose ainsi pour la période du 24 août 2007 au 7 septembre 2007:

Gérants A:

Douglas Forbes Irvine

John Alastair Irvine

Gérants B:

Bruno Bagnouls

Peggy Murphy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111483/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Tigua S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.082.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 26 juillet 2007

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire à Luxembourg,

qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111472/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04908. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Europe Avenue Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.841.

En date du 24 juillet 2007. l'associé unique de la Société a décidé de supprimer les classes de gérants de la Société, à savoir la classe A et la classe B, et a confirmé M. William A. Bonn, M. Jacques Reckinger et M. Paul Parkinson en tant que gérants de la Société sans distinction de classe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007111480/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-Cl07552. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bluetouch Investments (Luxembourg) Number 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.548.

Par résolution signée en date du 24 août 2007, l'associé unique a nommé Madame Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance le 7 septembre 2007.

Dès lors, le conseil de gérance, se compose ainsi pour la période du 24 août 2007 au 7 septembre 2007:

Gérants A:

Douglas Forbes Irvine

John Alastair Irvine

Gérants B:

Bruno Bagnouls

Peggy Murphy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Référence de publication: 2007111482/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Europe Avenue Lux I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 118.842.

En date du 24 juillet 2007, l'associé unique de la Société a décidé de supprimer les classes de gérants de la Société, à savoir la classe A et la classe B, et a confirmé M. William A. Bonn, M. Jacques Reckinger et M. Paul Parkinson en tant que gérants de la Société sans distinction de classe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2007111479/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2007, réf. LSO-Cl07550. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Brookfield Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 96.829.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 août 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Gordon Arnell, avec adresse professionnelle au 181, Bay Street, M5J 2T3 Toronto, Canada, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.
- Nomination de Monsieur Danesh Varma, avec adresse professionnelle au 8, Little Trinity Lane, EC4V 2AN Londres, Royaume-Uni, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2006 et qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Référence de publication: 2007111485/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04519. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle ordinaire reportée tenue en date du 26 juillet 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- 1. de renouveler les mandats des administrateurs suivants:
- Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, I-26015 Soresina, Italie
- Graziano Triboldi, avec adresse au 30, Via Guainoldo, I-26015 Soresina, Italie
- Secondo Triboldi, avec adresse au 1/A, Via Arderico da Soresina, I-26015 Soresina, Italie

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111486/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04877. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

OCM Luxembourg POF IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 994.600,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny. R.C.S. Luxembourg B 121.748.

K.C.S. Luxeribourg B 121.746.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of July, at 10.30.



Before Maître Joseph Elvinger, public notary, residing in Luxembourg, in remplacement of Maître Jacques Delvaux, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the minute of the act.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 121.748, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on November 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated December 27, 2006, number 2404 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, prenamed, on December 8, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 13, 2007, number 605;

OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., an exempted limited partnership organised under the law of Cayman Islands, having its registered office at WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, (the Sole Shareholder),

represented by Miss Kulas Chantal, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 27, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

- I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. the agenda of the Meeting is as follows:
- 1. Increase of the share capital of the Company from its present amount of EUR 854,625.- (eight hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euro) represented by 34,185 (thirty-four thousand one hundred eighty-five) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) class A shares and (iii) 12,000 (twelve thousand) class B shares, by an amount of EUR 139,975.- (one hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 994,600.- (nine hundred ninety-four thousand six hundred Euro), by way of the creation and issue of 5,599 (five thousand five hundred ninety-nine) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, in consideration for a contribution in kind;
- 2. Subscription to the increase specified under item 1. above, and contribution in kind of the consideration for the capital increase;
 - 3. Amendment of article 5.1 of the Articles;
 - 4. Amendment of article 11 of the Articles;
 - 5. Amendment of article 12.1 of the Articles;
 - 6. Amendment of article 17.3 of the Articles;
- 7. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.
 - III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its present amount of EUR 854,625.- (eight hundred fifty-four thousand six hundred twenty-five Euro) represented by 34,185 (thirty-four thousand one hundred eighty-five) shares, having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, divided into (i) 500 (five hundred) ordinary shares, (ii) 21,685 (twenty-one thousand six hundred eighty-five) class A shares and (iii) 12,000 (twelve thousand) class B shares, by an amount of EUR 139,975.- (one hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro), so as to bring the share capital of the Company to EUR 994,600.- (nine hundred ninety-four thousand six hundred Euro), by way of the creation and issue of 5,599 (five thousand five hundred ninety-nine) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, in consideration for a contribution in kind.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to (i) subscribe for 5,599 (five thousand five hundred ninety-nine) Class D shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and to (ii) fully pay them up by a contribution in kind consisting of loan receivables having an aggregate value of EUR 139,975.- (one hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro) held by the Sole Shareholder against OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (the Contributed Assets).

The Contributed Assets have an aggregate nominal and fair market value of EUR 139,975.- (one hundred thirty-nine thousand nine hundred seventy-five Euro), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.



Proof by the Sole Shareholder of the value of the contribution has been given to the undersigned notary by a management certificate of the Company dated July 27th, 2007. Such certificate after signature ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Furthermore the Sole Shareholder declares that:

- 1. it is the owner of the Contributed Assets:
- 2. it has the power to dispose of the Contributed Assets;
- 3. none of the Contributed Assets are encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on such Contributed Assets and none of such Contributed Assets are subject to any attachment;
- 4. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contributed Assets be transferred to it;
 - 5. the Contributed Assets are freely transferable; and
- 6. all formalities required in Luxembourg in relation to the contribution of the Contributed Assets to the share capital and share premium account of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«5.1 The corporate capital of the Company is fixed at nine hundred ninety-four thousand six hundred Euro (EUR 994,600.-) represented by thirty-nine thousand seven hundred eighty-four (39,784) shares (collectively and irrespectively of their class, the Shares, and individually and irrespective of their class, the Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, divided into (i) five hundred (500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) twenty-one thousand six hundred eighty-five (21,685) class A «tracker» shares (collectively, the Class A Shares and individually, a Class A Share), (iii) twelve thousand (12,000) class B «tracker» shares (collectively, the Class B Shares and individually, a Class B Shares and individually, a Class D Shares and individually, a Class D Shares.)

The Company may also create and issue (i) additional Class A shares, (ii) additional Class B shares, (iii) additional Class D shares, (iv) class C «tracker» shares (in case of plurality, the Class C Shares and individually, a Class C Share), (v) class E «tracker» shares (in case of plurality, the Class E Shares and individually, a Class E Share), (vi) class F «tracker» shares (in case of plurality, the Class F Shares and individually, a Class F Share), (vii) class G «tracker» shares (in case of plurality, the Class G Shares and individually, a Class G Share) and (viii) class H «tracker» shares (in case of plurality, the Class H Shares and individually, a Class H Share), having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each (collectively the Tracker Shares and individually a Tracker Share) that will track the performance and return of the underlying assets which it tracks.

The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders. Each Share entitles its holder to one vote.»

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 11. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

« 11. Delegation and agent of the board of managers.

- 11.1 Any two Managers, acting jointly, may delegate powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 Any two Managers, acting jointly, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 12.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

«12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.»

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.3 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

- «17.3 After the allocation of any profits to the above statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:
- (a) the holders of the Shares of each class shall, pro rata the capital invested by each of them in respect of their Shares (nominal value and, as the case may be, share premium), be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income



derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class (the Investment Income), minus (ii) any costs directly related to such investment (the Investment Costs), items (i) and (ii) to be determined by the Board of Managers;

- (b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (the «Class A Investment Net Income»), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (the «Class B Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (d) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class D Shares at the time of such distribution, pro rata in accordance with the capital invested (nominal amount and, as the case may be, share premium) by each holder of Class D Shares in the Company in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) obtained by the Company in connection with its direct investment in the share capital of OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (the «Class D Investment Net Income, as (i) and (ii) to be determined by the sole manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company;
- (e) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward.»

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately EUR 3,150.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet à 10.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Jacques Delvaux, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la minute.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique OCM LUXEMBOURG POF IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.748, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, le 8 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 décembre 2006, numéro 2404 (la Société). Les statuts de le Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, précité, le 8 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 avril 2007, numéro 605;



OCM PRINCIPAL OPPORTUNITIES FUND IV, L.P., une société du droit des lles Caïmans, ayant son siège social au WALKERS SPV LIMITED, Walker House, PO Box 908 GT, George Town, Grand Cayman, lles Caïmans (l'Associé Unique),

Représentée par Madame Kulas Chantal, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 juillet 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société:
- II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 854.625,- (huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro) représenté par 34.185 (trente-quatre mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 21.685 (vingt-et-un mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A et (iii) 12.000 (douze mille) parts sociales de classe B, d'un montant de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 994.600,- (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent Euro), par la création et l'émission de 5.599 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Classe D de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature;
- 2. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 1 et apport en nature de la contrepartie pour l'augmentation du capital;
 - 3. Modification de l'article 5.1 des Statuts;
 - 4. Modification de l'article 11 des Statuts;
 - 5. Modification de l'article 12.1 des Statuts;
 - 6. Modification de l'article 17.3 des Statuts;
- 7. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.
 - III. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 854.625,- (huit cent cinquante-quatre mille six cent vingt-cinq Euro) représenté par 34.185 (trente-quatre mille cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, divisées en (i) 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires, (ii) 21.685 (vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de classe A et (iii) 12.000 (douze mille) parts sociales de classe B, d'un montant de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), afin de porter le capital social de la Société à EUR 994.600,- (neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent Euro), par la création et l'émission de 5.599 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Classe D de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune, en contrepartie d'un apport en nature.

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représentée comme décrit ci-dessus, déclare (i) souscrire à 5.599 (cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de Classe D de la Société d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euro) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature de créances sur un prêt ayant une valeur totale de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), détenues par l'Associé Unique à l'encontre de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO Sàrl, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg (les Apports).

Les Apports ont une valeur nominal et de marché totale de EUR 139.975,- (cent trente-neuf mille neuf cent soixante-quinze Euro), qui seront alloués au compte capital social de la Société.

La preuve de la valeur des Apports a été rapportée par l'Associé Unique au notaire instrumentant par un certificat des gérants de la Société daté du 27 juillet 2007. Le rapport desdits gérants, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des comparants, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur déclare également que:

- 1. il est le propriétaire de ses Apports;
- 2. il a le pouvoir de disposer de ses Apports;
- 3. aucun de ses Apports n'est grevé d'un gage ou d'un droit d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir tout gage ou usufruit sur lesdits Apports et aucun desdits Apports n'est assorti à une contrainte;
- 4. il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu duquel toute personne est en droit d'exiger que ses Apports lui soient cédés;



5. ses Apports sont librement transférables; et

6. toutes les formalités requises au Luxembourg en rapport avec ses Apports dans le capital social et le compte prime d'émission de la Société sous forme d'apport en nature ont été réalisées ou le seront dès réception d'une copie certifiée de l'acte notarié du notaire officiant au Luxembourg, documentant ledit apport en nature.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à neuf cent quatre-vingt-quatorze mille six cent euros (EUR 994.600,-) représenté par trente-neuf mille sept cent quatre-vingt-quatre (39.784) parts sociales (collectivement et sans tenir compte de leur classe les Parts Sociales et individuellement et sans tenir compte de leur classe une Part Sociale) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, divisées en (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) vingt et un mille six cent quatre-vingt-cinq (21.685) parts sociales de Classe A «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe B «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe D et, individuellement, une Part Sociale de Classe D).

La Société pourra également créer et émettre (i) des Parts Sociales de Classe A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales de Classe B supplémentaires, (iii) des Parts Sociales de Classe D supplémentaires, (iv) des parts sociales de classe C «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe C et, individuellement, une Part Sociale de Classe C), (v) des parts sociales de Classe E «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe E et individuellement une Part Sociale de Classe F), (vi) des parts sociales de Classe F «tracker» (en cas de pluralité les Parts Sociales de Classe F et individuellement une Part Sociale de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H), (vii) des parts sociales de Classe G) et (viii) des parts sociales de Classe H «tracker» (en cas de pluralité, les Parts Sociales de Classe H et, individuellement, une Part Sociale de Classe H), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, (collectivement, les Parts sociales Tracker et, individuellement, une Part Sociale Tracker) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elle suivra.

Les Parts Sociales de Classe A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l.

Les Parts Sociales de Classe D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l.

Les détenteurs des Parts Sociales seront désignés ensemble les Associés. Chaque Part Sociale donne à son détenteur droit à un vote.»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 11 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« 11. Délégation et agent du conseil de gérance.

- 11.1 Deux Gérants agissant conjointement peuvent déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Deux Gérants agissant conjointement déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 12.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«12.1 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17.3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

- «17.3 Après affectation des bénéfices à la réserve légale ci-dessus et sous réserve des dispositions de la Loi, tous les bénéfices restants seront distribués et payés comme suit:
- (a) les détenteurs des Parts Sociales de chaque classe auront, au pro rata du capital investi par chacun d'eux pour leurs Parts Sociales (valeur nominale et, le cas échéant, prime d'émission), droit à un dividende égal à tous les produits et tout revenu réalisés par la Société (en ce compris, sans limitation, les dividendes, les gains sur capital, les boni de liquidation, les produits d'une vente ou tout autre produit ou revenu) sur leur investissement direct dans les avoirs acquis grâce au produit de la souscription aux Parts Sociales de cette classe (le «Revenu Net d'Investissement»), moins (ii) tous les coûts directement liés à cet investissement (les «Coûts d'Investissement»), les points (i) et (ii) étant déterminés par le Conseil de Gérance;
- (b) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales



de Classe A dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG POF IV HERKULES HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe A»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;

- (c) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe B au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG OUTDOOR HOLDINGS S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe B»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (d) pour éviter tout doute les détenteurs de Parts Sociales de Classe D au moment d'une telle distribution, pro rata, sur base du capital investi (montant nominal et, le cas échéant, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe D dans la Société relativement à de telles parts sociales, auront le droit à (i) tout bénéfices et revenus (en ce compris, dividendes, plus-value, boni de liquidation, bénéfices de vente et toute autre bénéfice et revenu) obtenu par la Société en relation avec son investissement direct dans le capital social de OCM LUXEMBOURG SPIRITS TOPCO S.à r.l. (le «Revenu Net d'Investissement de Classe D»), moins (ii) tout frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe D, tels que (i) et (ii) sont déterminés par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société;
- (e) l'assemblée générale des Associés peut disposer du surplus, s'il y en a, à sa discrétion. Elle peut, en particulier, affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à une réserve ou le reporter.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ EUR 3.150,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

En foi de quoi le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: C. Kulas, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21449. — Reçu 1.399,75 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111426/208/337.

(070127688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Transports Wolff Daniel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6B, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 123.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111492/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2007, réf. DSO-Cl00098. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070127380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Decal International Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 45.719.

Par résolutions circulaires en date du 13 juillet 2007, les administrateurs ont renouvelé le mandat de Monsieur Gianluigi Triboldi, avec adresse au 15, Via Landriani, l-26015 Soresina, Italie, en tant qu'administrateur-délégué pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111493/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04879. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R.C.S. Luxembourg B 53.467.

En l'an deux mille sept, le trente et un juillet.

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg,

s'est déroulée une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 53467 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 133 du 16 mars 1996.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en vertu d'une décision du conseil d'administration de la Société, prise en date du 28 novembre 2000, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1182, le 18 décembre 2001.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ueberecken, avocat, demeurant à Luxembourg,

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Catherine Willemyns, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

- l. les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;
- II. l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dument convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.;
- III. la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour;
 - IV. l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de l'apport de la branche d'activités d'assurance vie exercées par WINTERTHUR EUROPE ASSU-RANCES à travers sa succursale luxembourgeoise à la Société, conformément au projet d'apport publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association numéro 1095 du 8 juin 2007;



- 2. Scission des 91.600 actions existantes de la Société en 92.874 actions sans augmentation de capital et émission des 1.274 nouvelles actions ainsi créées à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES en rémunération de l'apport de la branche d'activités;
 - 3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale prend connaissance des documents suivants:

- du projet d'apport établi en date du 30 mai 2007, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1095 du 8 juin 2007, et aux termes duquel WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES fait apport de sa branche d'activités d'assurance vie exercées à travers sa succursale luxembourgeoise WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES (inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 7926), et en particulier de tous les passifs et les actifs qui s'y rattachent, à AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG, moyennant une rémunération consistant en actions de AXA Assurances Vie Luxembourg;
- du rapport du conseil d'administration de la Société établi conformément à l'article 293 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales daté du 8 juin 2007, dont une copie restera annexée au présent acte;
- du rapport du réviseur d'entreprises ALTER DOMUS, une société à responsabilité limitée inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 65 509, établi conformément à l'article 294 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales pour la Société, qui restera annexé au présent acte;
- des états comptables de la Société et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES arrêté à la date du 1 ^{er} janvier 2007;
- des comptes annuels et des rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES;
- du fait que le projet d'apport a été soumis à la Commission Bancaire, Financière et des Assurances (CBFA) de Belgique et que celle-ci a donné son accord sur la cession des droits et obligations résultant des contrats d'assurances faisant l'objet de l'apport, dont une copie restera annexée au présent acte,
- et décide d'approuver dans toutes leurs dispositions les documents relatifs au projet et l'apport qu'ils prévoient, l'évaluation du patrimoine transmis et sa rémunération.

Les actionnaires déclarent qu'en conformité avec l'article 295 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les documents ci-avant énumérés ont été déposés au siège social de la Société au moins un mois avant les présentes.

Pour autant que nécessaire, l'assemblée renonce au rapport de l'expert indépendant de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES ainsi qu'au rapport détaillé du conseil d'administration de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES qui ne sont pas exigés par la loi belge applicable à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES.

L'assemblée décide, après discussion avec les conseils d'administration respectifs des deux sociétés participant à l'apport, de procéder à cet apport conformément au projet d'apport, mais avec effet au 31 juillet 2007 à minuit, afin de garantir le transfert des activités d'assurance vie dans des conditions optimales.

L'assemblée générale décide encore que l'apport de la branche d'activités sera considéré comme effectif à partir du 1 ^{er} janvier 2007, d'un point de vue comptable et fiscal à l'égard de AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG et de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES.

L'assemblée note que cet apport de branche d'activités a été soumis aux dispositions des articles 285 à 308, hormis l'article 303, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et que de ce fait l'apport entraîne de plein droit le transfert à la Société des actifs et des passifs qui s'y rattachent, avec effet au 31 juillet 2007 à minuit, conformément à l'article 308bis-3 de ladite loi.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de scinder les 91.600 actions existantes en 92.874 actions dont 91.600 actions restent la propriété des actionnaires actuels et 1.274 actions seront émises à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES avec effet au 31 juillet 2007 à minuit.

Suite à la décision qui précède, l'assemblée générale décide, en rémunération de l'apport de la branche d'activités d'assurance vie de la succursale de WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES, d'attribuer à WINTERTHUR EUROPE ASSURANCES 1.274 actions sans augmenter son capital social.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 5 des statuts de la Société est modifié avec effet au 31 juillet 2007 à minuit, et aura la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-huit millions cinq cent mille euros (EUR 28.500.000,00) représenté par quatre-vingt-douze mille huit cent soixante-quatorze (92.874) actions sans désignation de valeur nominale.»



Requête en exonération du droit d'apport

Compte tenu du fait que le présent acte documente un apport d'une branche d'activité, et en particulier de tous (100%) les actifs et les passifs qui s'y rattachent, à une société ayant son siège dans un pays membre de la Communauté Européenne, la Société requiert sur base de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, l'exonération du droit d'apport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, C. Willemyns, F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21342. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2007.

I. Baden.

Référence de publication: 2007111442/7241/103.

(070127116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Aqua-Pêche Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9636 Berlé, 67, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 107.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

FIDUCIAIRE GILOANNE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111489/1217/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2007, réf. LSO-Cl04513. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

LIC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.146.

In the year two thousand and seven, on the eighth day of June.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership acting through LIS II (GENERAL PARTNER), LLC, its general partner, incorporated and existing under the laws of Scotland, registered under number SL5666, having its registered office at 66 Hanover Street, Edinburgh, EH21HH, Scotland,

here represented by Ms Sophie Bernabé, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Chicago, on 7 June 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is sole partner of LIC II LUXEMBOURG (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121.146, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 6 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 December 2006 under number 2333. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) up to thirty-seven thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 37,560.-) through the issue of five hundred and fourteen (514) new shares, each at a par value of forty US Dollars (USD 40.-), which are to be subscribed by LaSalle



INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, prequalified, for the price of twenty thousand five hundred and sixty-four US Dollars and twenty cents (USD 20,564.20-), consisting of twenty thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 20,560.-) to be allocated to the share capital, and four US Dollars and twenty cents (USD 4.20) for the issue premium.

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Then the sole partner of the Company took the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to increase the Company's share capital by an amount of twenty thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 20,560.-) so as to raise it from its current amount of seventeen thousand US Dollars (USD 17,000.-) up to thirty-seven thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 37,560.-) through the issue of five hundred and fourteen (514) shares, having a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.

All the newly issued shares have been subscribed by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, prequalified, for the price of twenty thousand five hundred and sixty-four US Dollars and twenty cents (USD 20,564.20).

The shares so subscribed by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP have been paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the above contributions has been produced to the undersigned notary. The total contribution of twenty thousand five hundred and sixty-four US Dollars and twenty cents (USD 20,564.20) by LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP consists of twenty thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 20,560.-) for the share capital and four US Dollars and twenty cents (USD 4.20) for the issue premium.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the sole partner of the Company decides to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

« Art. 5. First paragraph. The Company's share capital is set at thirty-seven thousand five hundred and sixty US Dollars (USD 37,560.-), represented by nine hundred and thirty-nine (939) shares with a par value of forty US Dollars (USD 40.-) each.»

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, agissant à travers LIS II (GENERAL PARTNER), LLC, son general partner, une société constituée et existant selon les lois d'Ecosse, enregistrée sous le numéro SL5666, ayant son siège social au 66 Hanover Street, Edinburgh, EH21HH, Ecosse,

ici représentée par Mademoiselle Sophie Bernabé, LL.M., demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Chicago, le 7 juin 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'unique associé de LIC II LUXEMBOURG (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au Centre Place de Paris, 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121.146, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 6 novembre 2006, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) jusqu'à celui de trente-sept mille cinq cent soixante dollars américains (USD 37.560,-) par l'émission de cinq cent quatorze



(514) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune, qui seront souscrites par LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP, prénommée, pour la somme de vingt mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et vingt cents (USD 20.564,20) dont vingt mille cinq cent soixante dollars américains (USD 20.560,-) seront attribués au capital social et quatre dollars américains et vingt cents (USD 4,20) seront attribués à la prime d'émission.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille cinq cent soixante dollars américains (USD 20.560,-) afin de le porter de son montant actuel de dix-sept mille dollars américains (USD 17.000,-) jusqu'à celui de trente-sept mille cinq cent soixante dollars américains (USD 37.560,-) par l'émission de cinq cent quatorze (514) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Toutes les parts sociales ainsi émises ont été souscrites par LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PART-NERSHIP, prénommée, pour la somme de vingt mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et vingt cents (USD 20.564,20).

Ces parts sociales ainsi souscrites par LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP ont été payées par un apport en numéraire.

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de vingt mille cinq cent soixante-quatre dollars américains et vingt cents (USD 20.564,20) de LaSalle INVESTMENT SCOTTISH II LIMITED PARTNERSHIP est composé de vingt mille cinq cent soixante dollars américains (USD 20.560,-) qui sont attribués au capital social et quatre dollars américains et vingt cents (USD 4,20) qui sont attribués à la prime d'émission.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Premieralinéa. Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cent soixante dollars américains (USD 37.560,-), représenté par neuf cent trente-neuf (939) parts sociales, d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Bernabé, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 juin 2007. Relation: EAC/2007/6481. — Reçu 154,01 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007111438/239/125.

(070127670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Springer Science + Business Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 89.452.

Par résolution signée en date du 30 août 2007, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Félix Rose, avec adresse au 41, Savignystrasse, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne, de son mandat d'administrateur Cinven avec effet au 29 juin 2007.
- Cooptation de Monsieur Tobias Knechtle, avec adresse professionnelle au 52, Neue Mainzer Strasse, D-60311 Frankfurt am Main, Allemagne, en tant qu'administrateur Cinven avec effet immédiat et pour une période venant à



échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111495/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Selinca S.A., Société Anonyme, (anc. URB Real Estate Opportunities S.A.).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.881.

In the year two thousand seven, on the twenty ninth of August.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of URB REAL ESTATE OPPORTUNITIES S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 180, rue des Aubépines, trade register Luxembourg section B number 123881 incorporated by deed dated on 24 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 502 of 31 March 2007.

The meeting is presided by Mr Giacomo Di Bari, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Fanny Marx, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

The meeting elects as scrutineer Mrs Christine Coulon-Racot, private employee, with professional address at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg

The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- Closed, the attendance list let appear that the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Amendment of the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation to be read as follows:
- «A corporation (société anonyme) is existing under the name of SELINCA S.A.»
- 2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

Sole resolution

The meeting decides to amend the first paragraph of article 1 as follows:

«A corporation (société anonyme) is existing under the name of SELINCA S.A.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up an duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.



Suit la traduction française:

L'an deux mille sept le vingt neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme URB REAL ESTATE OP-PORTUNITIES S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, R.C.S. Luxembourg section B numéro 123.881, constituée suivant acte reçu le 24 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 502 du 31 mars 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giacomo Di Bari, employé privé, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Fanny Marx, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christine Coulon-Racot, employée privée, avec adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Modification de la première phrase de l'article premier des statuts de la société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de SELINCA S.A.»
- 2) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier comme suit la première phrase de l'article premier des statuts: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de SELINCA S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: G. Di Bari, F. Marx, C. Coulon-Racot, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, Relation: LAC/2007/24495. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111376/211/90.

(070127958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Transports Wolff Mathias s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6A, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 91.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007111491/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 13 septembre 2007, réf. DSO-Cl00099. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070127374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Trenor Holding Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 109.749.

Par résolution signée en date du 2 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Sarah Rayson, avec adresse au 22, Grenville Street, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.
- de Madame Lynda Elliott, avec adresse professionnelle à Grenville Street, JE4 8WT, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Jean Brosnan, avec adresse professionnelle à Grenville Street, JE4 8WT, St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111494/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04883. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Sacma International Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 72.159.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juin 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- de renouveler les mandats des administrateurs:
- Monsieur Valerio Mesutoglu, avec adresse au 19, Via Francesco Crispi, I-20051 Limbiate, Italie
- Monsieur Bernardino Andreulli, avec adresse au 19, Via Francesco Crispi, I-20051 Limbiate, Italie
- Monsieur Annibale Gelosa, avec adresse au 19, Via Francesco Crispi, I-20051 Limbiate, Italie
- Monsieur Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

- de renouveler le mandat du commissaire PricewaterhouseCoopers S. à r.l., ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111502/581/22.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04887. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Verdandi Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 130.373.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 31 août 2007

En date du 31 août 2007, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:



- de nommer Monsieur Colin Shawn Ray, né le 20 juillet 1972 à St. Andrews, Grande-Bretagne, demeurant au 1-4-12-B Mejirodai Bunkyo-ku, Tokyo 112-00215, Japon, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Edward P. Gilbert, gérant de classe A;
- Monsieur Colin Shawn Ray, gérant de classe A;
- DOMELS S.à r.l., gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERDANDI HOLDING S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007111503/250/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03990. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Severn Trent Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.167.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 août 2007, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Nomination de Monsieur Peter James Ullmann, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Monsieur David Pieter William de Buck, avec adresse professionnelle au 93, Coolsingel, 3012 AE Rotterdam, Pays-Bas, en tant qu'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008.
- Nomination de Madame Maria Dorenkamp, avec adresse professionnelle au 50, avenue Kennedy, L-2951 Luxembourg, en tant qu'administrateur de classe B avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice se clôturant au 31 mars 2008 et qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111501/581/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.859.

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE (la «Société»), une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n ° 13.859,

constituée en date du 2 juin 1976 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 120 du 14 juin 1976, et les statuts ont été modifiés:

en date du 1 ^{er} février 1977 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 52 du 4 mars 1977,



en date du 13 décembre 1979 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C n ° 3 du 4 janvier 1980,

en date du 7 avril 1981 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 93 du 8 mai 1981,

en date du 22 mai 1986 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 224 du 8 août 1986,

en date du 17 novembre 1987 par acte devant Maître Antoine-Frédéric-Léon-Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 28 du 1 ^{er} février 1988,

en date du 5 juillet 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 435 du 18 septembre 1993,

en date du 31 août 1993 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 516 du 29 octobre 1993,

en date du 23 février 1996 par acte devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 237 du 11 mai 1996,

en date du 27 janvier 1999 par acte sous seing privé non publié,

en date du 27 juin 2000 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 848 du 18 novembre 2000,

en date 11 décembre 2001 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n ° 1255 du 31 décembre 2001,

en date du 20 mars 2003 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n $^{\rm o}$ 484 du 6 mai 2003,

en date du 15 mars 2007 par acte devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C n $^{\rm o}$ 1125 du 12 juin 2007

La séance est ouverte à douze heures sous la présidence de Monsieur Luigi Paganini, Chief Financial Officer, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. Christian Unsen, demeurant à Luxembourg et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stefano Ciccarello, Directeur, demeurant à Luxembourg,

tous ici présents et acceptant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate que:

- les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal;
- les procurations émanant des actionnaires représentés resteront également annexées au présent procès-verbal après avoir été paraphées par les mandataires comparants;
 - l'assemblée se tenant à la demande expresse des actionnaires, aucune convocation n'a été envoyée;
 - il résulte de la liste des présences que la totalité du capital est représentée;
- dès lors, la présente Assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur les objets portés à son ordre du jour.

Monsieur le Président expose que l'ordre du jour est le suivant:

- 1. approbation d'un programme d'émissions obligataires «Profit Sharing»;
- 2. modification de l'article 3 des statuts;
- 3. modification de l'article 18 des statuts.

Après délibération, le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires «Profit Sharing» dont la rémunération sera constituée par une partie des bénéfices réalisés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, S.A. au sein d'un centre de profit spécifiquement constitué à cette fin.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, prend note de la modification du nom du groupe d'appartenance de la banque et modifie l'article trois des statuts en conséquence.

L'article 3 se lit désormais comme suit:

«La société a pour objet de faire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations bancaires et financières, de crédit à moyen et à long terme, et notamment:

- De recevoir des dépôts de tiers à vue ou à terme;



- D'émettre tous bons de caisse, certificats de dépôt ou obligations,
- D'accorder directement ou en participation des prêts ou crédits personnels ou commerciaux de tout genre, donner toutes cautions ou garanties;
 - De faire toutes opérations sur chèques, billets à ordre ou lettres de change;
 - De conserver, gérer, négocier, acheter pour elle-même ou pour compte de tiers toutes valeurs mobilières;
 - De placer par offre publique ou privée, de prendre ferme et souscrire à toutes émissions de valeurs mobilières;
 - De faire toutes opération en monnaies ou devises;

La société peut en outre prendre toutes participations, faire toutes opérations immobilières et exercer toutes autres activités commerciales ou industrielles ci-dessus défini.

La société fait partie du groupe bancaire INTESA SANPAOLO repris au Registre des Groupes Bancaires. En cette qualité, elle est tenue d'observer les dispositions édictées par le Chef de Groupe dans le cadre de son activité de direction et de coordination, ces dispositions étant prises aussi en exécution des instructions données par la Banque d'Italie dans l'intérêt de la stabilité du groupe. Les administrateurs de la Société fournissent au Chef de Groupe, dans les limites légales, les données et informations permettant d'édicter ces dispositions.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 18 des statuts pour permettre le paiement d'acomptes sur dividendes et de parts sur bénéfice avant la tenue de l'assemblée générale annuelle

L'article 18 se lit désormais comme suit:

«L'excédent favorable du bilan, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements et provisions nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, augmenté des bénéfices ou diminué des pertes reportés des exercices antérieurs, il est prélevé cinq pour cent pour être affectés à la formation du fond de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fond de réserve aura atteint le dixième du capital. L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire, en respectant à ce sujet les droits accordés à des porteurs d'autres titres émis par la société qui confèrent des droits sur les bénéfices.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provisions ainsi que le report à nouveau.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes dans les limites et aux conditions légales. Ainsi, des dividendes, des droits sur les bénéfices ou sur parties de ceux-ci ou toute autre forme de distribution des ou de participation aux bénéfices peuvent être attribués en cours d'exercice sans attendre la détermination annuelle des affectations des bénéfices par l'assemblée générale ordinaire. Si les montants attribués ou versés à des périodes intermédiaires viennent à excéder les montants distribuables tels que déterminés ultérieurement par l'assemblée générale annuelle, ces versements seront considérés comme acomptes à valoir sur les distributions ultérieures.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé.

Toute réserve spéciale constituée moyennant primes d'émission peut être affectée jusqu'à concurrence à l'amortissement des pertes subies par la société.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité des voix des actionnaires.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.112,81.

Dont acte, fait et passé en lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. Paganini, C. Unsen, S. Ciccarello, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, LAC/2007/21452. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007111413/208/122.

(070127713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



Severn Trent European Finance Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 116.029.

Par résolution signée en date du 24 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Thomas Edward Jack, avec adresse au 2247, Coventry Road, B26 3PU Birmingham, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

- Nomination de Monsieur Michael James Edward McKeon, avec adresse au 5, Priest's, Paddock, Knotty Green, HP9 1YL, Beaconsfield, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Fiona Smith, avec adresse au The little Rectory, Whilton, NN11 2NU Nothamptonshire, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Monsieur Leonard Frank Graziano, avec adresse au 950, Camelot Road, 18925 Furlong Pennsylvanie, Etats-Unis, en tant que gérant de catégorie A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111500/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bronwyn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 130.216.

Extrait des résolutions de l'associes unique de la Société du 31 août 2007

En date du 31 août 2007, l'associé unique de la société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Colin Shawn Ray, né le 20 juillet 1972 à St. Andrews, Grande-Bretagne, demeurant au 1-4-12-B Mejirodai Bunkyo-ku, Tokyo 112-00215, Japon, en tant que nouveau gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Edward P. Gilbert, gérant de classe A;
- Monsieur Colin Shawn Ray, gérant de classe A;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRONWYN PROPERTIES S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007111504/250/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2007, réf. LSO-Cl03991. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Trenor Holding Luxembourg Sub-Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 109.875.

Par résolution signée en date du 2 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Sarah Rayson, avec adresse au 22, Grenville Street, St Helier, Royaume-Uni, de son mandat de gérant de classe B avec effet immédiat.
- Nomination de Madame Lynda Elliott, avec adresse professionnelle au Grenville Street, JE4 8WT St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- Nomination de Madame Jean Brosnan, avec adresse professionnelle au Grenville Street, JE4 8WT St Helier, Jersey, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111499/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bamford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R.C.S. Luxembourg B 124.803.

In the year two thousand and seven, on the first of August.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under the number B 125.145,

represented by Régis Galiotto, jurist with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 1st, 2007,

- FLANGAN LIMITED, a private limited liability company incorporated under the laws of Gibraltar, with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 1st, 2007,

(the Shareholders),

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l. is the holder of four hundred seventy-four (474) ordinary shares of the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with Trade and Companies Register (RCS) of Luxembourg under number B 124.803 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on February 2, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 800 on May 7, 2007;
 - II. That FLANGAN LIMITED is the holder of twenty-six (26) ordinary shares of the Company;
- III. That the entirety of the share capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, are represented at the meeting;
 - IV. That the agenda for the meeting is as follows:
 - 1. Waiver of the convening notices;
- 2. Creation of preferred shares of the Company with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the articles of association of the Company (the Articles) to be amended under item 5 of the agenda;
- 3. Increase of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital of the Company to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), by way of the creation and issue of (i) three hundred (300) ordinary shares of the Company, and (ii) two hundred (200) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash;
 - 4. Subscription to the increase specified under item 3. above, and payment of the consideration for the capital increase;
 - 5. Amendment of article 5.1 of the Articles;
- 6. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant registers of the Company.
 - V. That the Shareholders have taken the following resolutions:



First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices, the shareholders of the Company considering themselves as duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to create preferred shares, with the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies and by the Articles, as amended pursuant the present resolutions.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) ordinary shares, having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital of the Company to twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-), by way of the creation and issue of (i) three hundred (300) ordinary shares of the Company, and (ii) two hundred (200) preferred shares of the Company, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, in consideration for a payment in cash.

Subscription and payment

The Shareholders resolve to subscribe for the three hundred (300) ordinary shares and two hundred (200) preferred shares of the Company as follows:

- MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., predefined, represented as stated here above, declares to subscribe for (i) two hundred eighty-four (284) ordinary shares of the Company with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and for (ii) one hundred ninety (190) preferred shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to fully pay them up by way of a payment in cash amounting to eleven thousand eight hundred fifty Euro (EUR 11,850.-), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company;
- FLANGAN LIMITED, predefined, represented as stated here above, declares to subscribe for (i) sixteen (16) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, and for (ii) ten (10) preferred shares of the Company, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and to fully pays them up by a payment in cash amounting to six hundred fifty Euro (EUR 650.-), which shall be allocated to the nominal share capital of the Company.

The newly issued ordinary shares and preferred shares of the Company have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

«The corporate capital is set at twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) represented by (i) eight hundred (800) ordinary shares and (ii) two hundred (200) preferred shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Ordinary shares shall have the rights and obligations as set out by the law of August 10, 1915 relating to commercial companies, and by the articles of association.

The preferred shares shall be entitled to receive with respect to each financial year out of any financial profits and reserves of the Company legally available for distribution, prior to and in preference of any dividend declaration or payment in respect of the ordinary shares, a cumulative dividend amounting to 5% of the nominal value of each preferred share. The preferred shares will not have a right to any further distributions, the remainder of the distributable profits and reserves and liquidation proceeds being entirely allocated to the ordinary shares except for purposes of reimbursing the nominal value of the preferred shares»

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend the books and registers of the Company, in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and to any lawyer or employee of LOYENS WINANDY, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the relevant books registers of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The document having been read to the representative of the appearing parties, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.145,

représentée par Régis Galiotto, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1 ^{er} août 2007;

- FLANGAN LIMITED, une société à responsabilité limitée de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar,

représentée par Régis Galiotto, juriste, avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 1 ^{er} août 2007;

(les Associés),

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l. détient quatre cent soixante-quatorze (474) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois BAMFORD INVESTMENTS S.à r.l., ayant son siège social au L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.803 (la Société), constituée suivant acte du notaire instrumentant, le 2 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 800 du 7 mai 2007;
 - II. Que FLANGAN LIMITED détient vingt-six (26) parts sociales ordinaires de la Société;
- III. Que l'entièreté du capital social de la Société de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, sont représentés à l'assemblée;
 - IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocations;
- 2. Création de parts sociales privilégiées de la Société ayant les même droits et obligations établis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les statuts de la Société (les Statuts) tels qu'ils seront modifiés sous le point 5 de l'ordre du jour;
- 3. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, par l'apport d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-), afin de porter le capital social de la Société à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), par la création et l'émission de (i) trois cents (300) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) deux cents (200) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire;
- 4. Souscription à l'augmentation susmentionnée au point 3 et paiement de la contrepartie pour l'augmentation du capital;
 - 5. Modification de l'article 5.1 des Statuts;
- 6. Modification des livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les registres concernés de la Société.
 - V. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de créer des parts sociales privilégiées, avec les droits et les obligations tels que définis dans la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les Statuts, tels que modifiés par les présentes résolutions.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro



(EUR 25,-) chacune, par l'apport d'un montant de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-), afin de porter le capital social de la Société à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-), par la création et l'émission de (i) trois cents (300) parts sociales ordinaires de la Société et de (ii) deux cents (200) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, en contrepartie d'un paiement en numéraire.

Souscription et libération

Les Associés décident de souscrire aux trois cents (300) parts sociales ordinaires et deux cents (200) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune comme suit:

- MILLHOUSE HOLDINGS S.à r.l., prédéfini, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire (i) deux cent quatre-vingt-quatre (284) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et (ii) cent quatre-vingt-dix (190) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et de les libérer entièrement par un paiement en numéraire d'un montant de onze mille huit cent cinquante Euro (EUR 11.850,-) qui sera alloué au compte capital social de la Société;
- FLANGAN LIMITED, prédéfini, représenté comme décrit ci-dessus, déclare souscrire (i) seize (16) parts sociales ordinaires de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune, et (ii) dix (10) parts sociales privilégiées de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune et de les libérer entièrement par un paiement en numéraire d'un montant de six cent cinquante Euro (EUR 650,-) qui sera alloué au compte capital social de la Société.

Les parts sociales privilégiées et les parts sociales ordinaires de la Société nouvellement émises ont été intégralement libérées par un paiement en numéraire de douze mille cinq cent Euro (EUR 12.500,-) de telle sorte que cette somme est désormais à la libre disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000,-) divisé en (i) huit cents (800) parts sociales ordinaires et (ii) deux cents (200) parts sociales privilégiées, avec une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales privilégiées auront le droit de recevoir, chaque exercice, en relation avec les profits financiers et les réserves de la Société légalement disponibles, avant et par préférence à toute déclaration ou paiement de dividendes en relation avec les parts sociales ordinaires, un dividende cumulatif correspondant à un montant de 5% de la valeur nominale de chaque part sociale privilégiée. Les parts sociales privilégiées n'ont pas de droit à d'autres distributions, aux surplus de profits et de réserves ou boni de liquidation sauf en vue du remboursement de la valeur nominale des parts sociales privilégiées.»

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier les livres et registres de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec le pouvoir et l'autorité pour tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY, agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des modifications ci-dessus dans les livres et registres concernés de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ 2.000,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants susnommés le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, Relation: LAC/2007/21302. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007111421/211/215.

(070127864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



EPI Temple S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.032.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.131.

Par résolution signée en date du 30 août 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Monsieur Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat.
- Nomination de Madame Anita Lyse, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111497/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl04926. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Teurolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 43.713.

La société tient à notifier que Monsieur Nicolas Bosch Mir ne fait plus partie du Conseil d'Administration de la société depuis le 4 septembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

TEUROLUX SA

P. Houbert

Administrateur

Référence de publication: 2007111507/6102/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2007, réf. LSO-Cl05098. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Corydon Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 60.891.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société CORYDON S.à R.L. qui s'est tenue en date du 20 juillet 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.



Pour extrait conforme Signatures Gérants

Référence de publication: 2007111508/635/29.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06001. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Mondial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 40.855.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société MONDIAL INVESTMENTS S.A. qui s'est tenue en date du 20 juillet 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2008, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
 - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2008:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007111509/635/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Antico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ANTICO S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.
 - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5 boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.



Pour extrait conforme Signatures Administrateurs

Référence de publication: 2007111510/635/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Bregal Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1255 Luxemburg, 48, rue de Bragance. R.C.S. Luxembourg B 10.183.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société BREGAL CO-INVEST S.à R.L. qui s'est tenue en date du 29 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Dominic Brenninkmeder, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Louis Brenninkmeijer, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 4th floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
 - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
 - Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor, Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.
- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2007111512/635/32.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06026. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Aztec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 95.981.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société AZTEC S.A. qui s'est tenue en date du 22 juin 2007 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2007, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
 - Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
 - Robert Smeele, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John Drury, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, 4th Floor Eagle House, 108-110 Jermyn Street, SW1Y 6EE, Angleterre.



- Armand Haas, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5 boulevard de la Foire.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2007:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2007111511/635/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 septembre 2007, réf. LSO-Cl06020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Rolaco Hotels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.005.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROLACO HOTELS S.A.

P. Jeanbart / N.G. Homsy

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007111513/45/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05571. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Clia Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 78, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 91.506.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 21 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007111488/1750/12.

Enregistré à Diekirch, le 21 septembre 2007, réf. DSO-Cl00134. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070127570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Atlantic Industries (Luxembourg) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 863.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 89.302.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2007111517/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06461. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.



Collis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 118.020.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007111516/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06521. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Marathon Hotel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R.C.S. Luxembourg B 80.728.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARATHON HOTEL INVEST S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007111515/724/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2007, réf. LSO-Cl06522. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Leading Jewels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 130.480.

L'adresse de Madame Vania Baravini est dorénavant la suivante:

- Madame Vania Baravini, demeurant à 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, Administrateur

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007111474/534/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2007, réf. LSO-Cl05443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070127977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2007.

Cocteau, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 50.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007110554/660/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03844. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070126937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck